



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

Le dix-huit du mois de décembre deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire.

Date de la convocation : 14 décembre 2020

Etaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Gilles SIMON, Vincent MARTINON, M. Sébastien GAY, Christelle GALICHET, Yannick JUNET, Dominique JEOFFROY, Alexiane GUILLOT, Justine ROCHE.

Secrétaire de séance : Mme Dominique JEOFFROY.

Le compte-rendu de la séance du 17 novembre est approuvé sans réserve.

M. le Maire demande à l'Assemblée de rajouter une question portant sur la mise à jour des statuts du Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest. L'Assemblée accepte l'ajout de cette question.

Renouvellement convention d'adhésion Pôle Santé au Travail - CDG 42

Le Conseil municipal décide de renouveler la convention avec le service optionnel Pôle Santé au Travail, créé par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge le soin de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive au profit des agents de notre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023. Le coût d'adhésion a été établi au prix de 94 € par agent. Ces tarifs sont susceptibles d'être revus annuellement par le Conseil d'Administration du CDG 42. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Attribution de subvention

M. le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle de l'ADMR des Vals d'Aix et d'Isable qui a pour projet de s'équiper d'un nouveau véhicule spécifique pour le portage des repas. Le conseil municipal, à 7 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 €.

Convention partenariat "La Consigne Générale d'Exploitation des Ouvrages d'Eclairage Public" entre le SIEL-TE, ENEDIS et la Commune

Le nouveau marché d'exploitation de l'éclairage public passé par le SIEL-TE pour les années 2020-2025 incluses, nécessite de renouveler la consigne générale d'exploitation entre le SIEL-TE, Enedis et chaque collectivité adhérente à la compétence optionnelle Eclairage Public.

M. le Maire donne lecture de la convention de partenariat permettant de renforcer la proximité entre le SIEL-TE, Enedis et la commune. Cette convention a pour objet de faciliter l'information et l'orientation des élus et de leurs collaborateurs dans le cadre de la mission de concessionnaire et de gestionnaire du réseau public de distribution de l'électricité par Enedis. Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Indemnités de confection de documents budgétaires de la perceptrice

Le conseil municipal décide d'allouer à Mme Dias, comptable publique, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 € brut, soit 27,53 € net en application des dispositions de l'article 97 de la loi N° 82-213 du 2/3/1982.

Approbation de la mise à jour des statuts du Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest

La mise à jour des statuts porte sur l'intégration de la Commune Nouvelle de Vézelin-sur-Loire, regroupant les Communes de Dancé, Saint-Paul-de-Vézelin et Amions avec un délégué au Conseil Syndical. Le montant demandé aux communes membres au titre de leur contribution sera calculé sur la base de la part des recettes attribuées à chaque commune membre en 2011 pour le nucléaire et 2016 pour l'hydraulique induites par l'usine de Commelle-Vernay. Le Conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SMRBV.

Le participation des communes au fonctionnement du Syndicat a été révisé de 18 % à 16,5 % pour l'année 2020.

Questions diverses :

- M. le Maire fait état de la liquidation judiciaire de la P'tite Poularde :
 - * vendredi matin 11 décembre : visite des lots,
 - * vendredi après-midi 11 décembre : vente aux enchères à Roanne : aucun acquéreur ne s'étant prononcé, le fonds de commerce revient à la Commune. Ensuite, il a été procédé à la vente des lots.
 - * lundi 14 décembre : enlèvement des lots. Le maire, son adjointe et deux employés municipaux étaient présents pour protéger le matériel de la commune et veiller à la bonne opération de cette situation pénible.
 - * Mme Armand a récupéré les clés chez le Juge-Commissaire jeudi 17 décembre,
 - * L'entreprise Forez Nettoyage va être contactée pour le nettoyage des locaux.
 - * Dès 2021, toute l'équipe municipale va œuvrer pour que notre Multiservice trouve un nouveau gérant. Chacun devra être patient vu la conjoncture.

- M. le Maire rappelle les directives de la Préfète de la Loire concernant l'évolution de la situation sanitaire vis-à-vis du **risque influenza aviaire** hautement pathogène. Cette évolution du niveau de risque impose pour tout détenteur de volailles, y compris les particuliers le confinement des élevages ou la pose de filets permettant d'empêcher tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages. Ces dispositions sont d'application obligatoire dans tout le département de la Loire.

- **Syndicat des Eaux de la Bombarde** : M. Frédéric Brusq fait le compte-rendu du Comité Syndical et notamment des échanges de correspondance concernant le retrait de 13 communes de Loire Forez du Syndicat de la Bombarde. En raison de la crise sanitaire, le délai pour ce transfert de compétence a été reporté au 30/6/2021 pour trouver des accords.

- M. Gilles Simon fait part de l'arrêté préfectoral portant enregistrement d'une **installation classée** pour la protection de l'environnement (centrale d'enrobage à chaud de la Sté Carrières Thomas). Le fonctionnement de l'installation est autorisé uniquement les jours ouvrables, de 7h à 19h et pour une durée cumulée de 60 jours maximum par année glissante.

- **Voirie** : la réfection des chemins pour cette année a été effectuée par l'entreprise Berthelier. La Route de la Gare a été empierrée par du 0/20 et 0/40.

- **CCAS** : Mme Josiane Armand rappelle qu'en raison de la crise sanitaire, le repas habituel avec nos aînés n'a pas pu avoir lieu. Une distribution de colis a été faite par les membres du CCAS.

- M. Yannick Junet fait le compte-rendu des travaux effectués par l'entreprise SAUR qui ont eu lieu route du Château pour le **remplacement d'une conduite usagée**.

- M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion organisée par M. Dominique Fraise, Vice-Président à la CCVAI en charge du Tourisme. Le Président de Roannais Tourisme étant invité, a présenté sa structure dans le but de créer une entité touristique de tout le Nord du Département pour mieux mettre en valeur notre territoire. Dominique Jeoffroy est nommée déléguée à la commission Tourisme au sein de la CCVAI pour représenter notre Commune.

- M. Sébastien GAY soumet au conseil un projet pour l'aménagement paysager à l'entrée de la salle des fêtes avec ajout de terre, plantations, repose des conteneurs. Une "corvée des élus" a été fixé au samedi 16 janvier.
- M. Vincent Martinon fait le compte-rendu du Comité de pilotage de NATURA 2000. Ce site représente 7400 hectares sur le territoire. Cette année, en raison du Covid, il n'y a pas eu beaucoup d'actions réalisées. Un relevé des espèces présentes a été présenté.
- L'élagage des arbres route du Viaduc a été effectué par quelques élus, l'agent communal et deux administrés afin de remédier à la dangerosité en cas de chute de neige et également pour les véhicules hauts empruntant cette voie.
- Notre dossier concernant l'appel à projets "Label Ecoles numériques 2020" a été retenu. Une convention devra être signée afin de pouvoir équiper notre école dès 2021.
- Notre panneau "Saint-Georges de Baroille" à l'entrée du village, route du Viaduc, a été retrouvé par un administré au bord du fleuve Loire. Il a été remis en place par notre agent communal. Celui qui avait été acheté en remplacement, a été posé à l'entrée Ouest, route de Borne.
- Le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 22 décembre 18h jusqu'au 4 janvier inclus.
- En raison de la crise sanitaire, malheureusement, à notre grand regret, la cérémonie des vœux, ne pourra pas avoir lieu.



M. le Maire et son conseil municipal vous souhaitent
de bonnes fêtes de fin d'année.

Fin de la séance : 21h55
Le Maire,

Ludovic BOUTTET

Réunion Maire/adjoints : Mardi 26 janvier 2021
Prochaine séance : Mardi 02 février 2021

La secrétaire, Dominique JEOFFROY